



MAIRIE DE NANTERRE

Direction des Ressources Humaines

AR2024 - 05

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine le : 23/02/2024

Après Publication le :

Objet : COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Le Maire,

- Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son titre V ;
- Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- Vu la délibération du 27 juin 2022 du conseil municipal fixant le nombre de représentants de la collectivité et du personnel au comité social territorial et de membres de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail ;
- Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial en date du 8 décembre 2022 ;
- Vu l'arrêté n°AR2023-63 du 19 septembre 2023 relatif à la composition du comité social territorial

Considérant les modifications nécessaires à apporter à la liste des représentants de la collectivité,

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Le présent arrêté abroge l'arrêté n°AR2023-63 à compter de sa date de publication.

Article 2 : A compter de la publication du présent arrêté, les représentants de la collectivité de Nanterre désignés pour siéger au sein du comité social territorial sont les suivants :

Membres titulaires

Madame Rachel KASHEMA
Adjointe au Maire

Madame Lise CORTES
Adjointe au Maire

Monsieur Jean Luc JATHIERES
Conseiller délégué

Monsieur Yann GOUBARD
Directeur général adjoint des services

Madame Lucile THIBEAUD
Directrice des ressources humaines

Madame Muriel SAUBESTY
Directrice de la jeunesse

Madame Marie-Christine BAILLET
Responsable de la gestion administrative

Membres suppléants

Monsieur Manuel MOUSSU
Directeur de la direction de l'aménagement

Madame Corinne LECHAFOTTEC
Directrice de la première enfance

Monsieur Anthony HAMON
Directeur de la tranquillité publique

Madame Anne DELACQUIS
Directrice Générale des Services

Monsieur George MENDY
Responsable service recettes

Madame Coralie DOIGE
Responsable Adjointe du secteur Gestion administrative

Madame Sabrina ALINE
Responsable du service ressources

Madame Isabelle LEPERCQ
Directrice de l'environnement

Madame Katia BONVENTI
Directrice de la DPSR

Monsieur Stanley GUERARD
Directeur du développement local

Madame Lamia MEZZI
Responsable des relations sociales

Madame Myriam MENEGATTI
Chargée de projets RH

Madame Carolyne JOURDAIN
Responsable de l'administration et des finances CCAS

Monsieur Youcef HADDI
Responsable du service Qualité de Vie au Travail

Madame Corinne LIMERY
Responsable administratif RH et POT

Monsieur Hacène SAHI
Responsable du secteur vie et projets scolaires

Madame Elisabeth HUREAUX
Responsable du secrétariat général

Article 3 : Les représentants du personnel pour le comité social territorial élus lors des élections professionnelles sont :

Membres titulaires

Madame Naima JOULLANE (FO)
Monsieur Abdelhakim MAZARI (CFDT)
Madame Aziza RAHMOUNI (CFDT)
Monsieur Hassan ABOUDRAR (CFDT)
Madame Nathalie DESMEURS (CFDT)
Monsieur Mohamed SOUFI (CFDT)
Madame Syhem GHEZAL ARAB (CFDT)
Monsieur Rachid ABDOUNI (UNSA)
Monsieur Richard DECRETON (UNSA)
Madame Audrey DEGOMBERT (CGT)
Monsieur Sébastien BARTHE (CGT)
Madame Catherine MARCHAIS (CGT)

Membres suppléants

Monsieur Gérard AYRAL (FO)
Madame Hayette HOUARI (CFDT)
Monsieur Hichem BOUAKLINE (CFDT)
Monsieur Belaïd NEBCHI (CFDT)
Monsieur Mehdi ZAHZOUH (CFDT)
Madame Jennifer SPINGLER (CFDT)
Madame Laïla TOUZRI (CFDT)
Monsieur Hafid CHERID (UNSA)
Madame Yasmina BOUSSEKINE (UNSA)
Monsieur Hervé ZAMMIT (CGT)
Madame Monique DALLE (CGT)
Madame Florence VICQ (CGT)

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

A Nanterre, le 23.02.2024

Raphaël ADAM
Maire de Nanterre

